

Procès-Verbal de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du 5 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq du mois de février à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal dûment convoqué en date du trente du mois de janvier deux mil vingt-cinq, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DEMOIS, Maire.

Membres élus : 15 en fonction : 13 présents : 8

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis DEMOIS, Maire

Membres présents :

Monsieur David BARAIZE, Madame Ophélie COSTA, Monsieur Mickaël BRETON, Madame Cécile HUET, Madame Victoire JONCHERAY, Monsieur Léo PINETON DE CHAMBRUN, Madame Marie-Claire SACHET - Conseillers municipaux.

Membres absents excusés et/ou ayant donné pouvoir :

Monsieur Eric SINTES, ayant donné pouvoir à Monsieur David BARAIZE,
Madame Virginie MARZIN ayant donné pouvoir à Madame Ophélie COSTA,
Madame Sylvie DOUBLE ayant donné pouvoir à Madame Cécile HUET,
Madame Cécile GUILBERT absente

Secrétaire de séance : Madame Cécile HUET

1) Approbation du Conseil municipal du 15 janvier 2025

Adopté

2) Commissions

➤ Aménagement du territoire et grands travaux

- Enfouissement des réseaux

Pas eu de réunion de chantier en fin de semaine dernière

Fourreaux passés, bi couche va être fait

- Intempéries

Recensement points critiques sur fossés pour évacuation eaux pluviales effectué

Point noir au Boulay, demande de devis en cours auprès du prestataire

- Mairie

Pas eu de réunion de chantier cette semaine

Dalle extérieure en cours de séchage

Panneaux de bois seront posés fin février

- Chantier mairie - Eaux usées

Expertise programmée le 10 mars

Solution à l'amiable proposée

- Terrains viabilisés à vendre au Portineau
- Centre bourg

Commission va se réunir après les vacances de février, pour échanger sur : le plan envisagé, organiser les rencontres avec les riverains et la réunion publique

- Fibre

Toutes les sections enfouies était déjà faites, ils attaquent les tronçons en aériens

Des riverains doivent élagués des végétaux (un courrier a été envoyé aux propriétaires concernés)

Chemin Pré long deux arbres sont à abattre : sera vu si possible en régie

Possibilité sur site d'Orange d'aller voir si on est éligible ou non

➤ Vivre ensemble

- **Service civique**

Arriveront le 3 mars (pour 3 mois) seront présents 3 jours par semaine (lundi, mardi, jeudi)

- **Subventions aux associations**

Réception des dossiers terminée

- **CTG**

- Présentation avait été faite par Marion NEEL, chargée de coopération stratégique CTG, du contexte de la coordination dédiée à la commune d'Ecuillé l'année 2023 (justifiée par la convention avec la CAF). Lors de la dernière réunion, accord des communes de Cantenay-Epinard, Ecuillé et Soulaire-et-Bourg sur la solution proposée par Marion NEEL avec Ecuillé conservant la coordination pour 2023 et la coordination versée au centre de loisirs de Feneu pour l'année 2024. Pas de réponse de la commune de Feneu.

- Vendredi après-midi Copil thématique Jeunesse

Recensement besoin, réflexion sur les actions à mener sur les communes

- **Ecole**

- Fermeture d'une classe à la rentrée de septembre : estimation de 66 élèves pour l'année scolaire prochaine

Un mail a été fait à l'attention de tous les parents d'élèves par Mme Blin pour les informer.

Prochain conseil d'école le 4 mars

- **Projet rénovation école**

1^{er} Copil le 22 janvier, chaque équipe était représentée.

Etaient présents :

- Equipe enseignante : Mme Blin
- Parents d'élève : Mme Thébault,
- Equipe périscolaire : Mme Gauttier,

Prochain Copil non fixé pour le moment

- **Périscolaire**

Dossier CAF en cours de montage pour demander une subvention pour l'achat de matériel et jeux d'extérieurs.

- **Journée citoyenne**

Aura lieu le 29 mars après midi (à partir de 13h30), 5 ateliers sont proposés, inscription jusqu'au 15 mars

Un flyer va être distribué (format A5) et un article mis dans la presse.

Balade contée le soir

Les élus apporteront des desserts à partager pour le repas du soir.

➤ **Transition écologique**

- **Rdv au jardin : 7 juin**

Journée nationale

Commune et habitants peuvent ouvrir leur jardin au public

8 juin découverte des diff jardins d'Ecuillé que les habitants auront bien voulu ouvrir

- **1^{er} Repair Café de l'année a eu lieu le 2 février**

➤ **CCAS**

Repas des anciens aura lieu le mardi 18 mars (midi) au café de la mairie à Champigné

Des courriers vont être envoyés

3) Point budgétaire année 2024

Présenté en séance

4) Finances

Objet : Finances – Travaux d’effacement rue de l’Eglise - Appel de fonds de concours d’Angers Loire Métropole : fixation des montants (Délibération n° 2025-10)

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 9 octobre 2024, le conseil municipal a validé le projet d’effacement de la rue de l’Eglise.

Par délibération du 12 novembre 2024, le Conseil de communauté d’Angers Loire Métropole a adopté le principe d’appels de fonds de concours auprès de ses communes membres pour l’année 2024.

Le fonds de concours appelé pour la commune d’Ecuillé s’élève à 7 093.02 € concernant les travaux d’enfouissement de la rue de l’Eglise.

Il est calculé à partir des montants estimatifs à charge d’Angers Loire Métropole. Les sommes réellement appelées pourront être ajustées pour tenir compte du montant réel à la baisse ou à la hausse, dans ce dernier cas dans la limite de 5 %.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la décision n° 2021-322 de la Commission Permanente d’Angers Loire Métropole du 6 décembre 2021 ;

VU la délibération 2024-58 en date du 9 octobre 2024 ;

VU la délibération DEL-2024-319 d’Angers Loire Métropole en sa séance du 12 novembre 2024 ;

VU la Commission finances ;

Le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le versement du fonds de concours à Angers Loire Métropole pour un montant de 7 093.02 € en investissement concernant les travaux d’enfouissement de la rue de l’Eglise,
- **IMPUTE** les dépenses sur le budget concerné de l’exercice 2025 et suivants,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l’unanimité.

Objet : Finances – Travaux d’effacement rue de l’Eglise - Appel par le Syndicat intercommunal d’énergies de Maine et Loire : fixation des montants (Délibération n° 2025-11)

Par délibération du 9 octobre 2024, le conseil municipal a validé le projet d’effacement de la rue de l’Eglise. Comme énoncé lors de la séance, les travaux réalisés par le Syndicat intercommunal d’énergies de Maine et Loire (SIEML) ont donné lieu à la signature d’une convention.

La part de Génie civil télécommunications (travaux et frais de dossier) à la charge de la commune s’élève à 35 442 € TTC.

Les sommes réellement appelées pourront être ajustées pour tenir compte du montant réel à la baisse ou à la hausse, dans ce dernier cas dans la limite de 5 %.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la décision n° 2021-322 de la Commission Permanente d’Angers Loire Métropole du 6 décembre 2021 ;

VU la délibération 2024-58 en date du 9 octobre 2024 ;

VU la délibération DEL-2024-319 d’Angers Loire Métropole en sa séance du 12 novembre 2024 ;

VU la Commission finances ;

Le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le versement au Syndicat intercommunal d’énergies de Maine et Loire pour un montant de 35 442 € TTC en investissement concernant les travaux d’enfouissement de la rue de l’Eglise,
- **IMPUTE** les dépenses sur le budget concerné de l’exercice 2025 et suivants,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l’unanimité.

Objet : Ressources Humaines - Modification du tableau des effectifs d’un poste d’agent technique polyvalent (Délibération n° 2025-12)

VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L. 313-1 et L. 332-14 ;

CONSIDERANT qu’en application de l’article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l’organe délibérant de la collectivité ou de l’établissement ;

CONSIDERANT que les besoins du service nécessitent la modification d’un emploi permanent d’agent technique polyvalent ;

Le Conseil municipal :

- **DÉCIDE**
 - la modification au tableau des effectifs de la commune d’un poste d’un poste d’agent technique polyvalent à temps complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés ;

- ledit poste est modifié à compter du 1/03/2025 ;
- cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique ;
- cet emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L.332-14 du code général de la fonction publique. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2ème alinéa de l'article L.332-14 du code général de la fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'ait pu aboutir. Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.
- le tableau des effectifs est modifié comme suit :

EMPLOIS	CADRES D'EMPLOIS ET GRADES	NOMBRE D'EMPLOIS ET DUREE HEBDOMADAIRE
Cadre d'emploi des attachés		
Directeur général de services/secrétaire de mairie	Attaché (<i>1^{er} grade</i>)	1 poste à temps complet
Cadre d'emplois des rédacteurs		
Directeur général de services/secrétaire de mairie	Rédacteur, Rédacteur principal 2 ^{ème} classe, rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1 poste à temps complet
Cadre d'emplois des adjoints d'animation		
Responsable enfance	Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe (<i>échelle C3</i>)	1 poste à temps complet – non pourvu
Cadre d'emploi des adjoints techniques		
Agent technique polyvalent	- Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe (<i>échelle C3</i>)	1 poste à 33.12/35ème
Agent technique polyvalent	Tout le cadre d'emploi des Adjoints techniques territoriaux : - Adjoint technique - Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe - Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1 poste à temps complet
Cadre d'emploi des adjoints administratifs		
Agent administratif polyvalent	Grades des adjoints administratifs	1 poste temps 24/35ème
Contractuels		
Agent d'accompagnement des temps pédagogiques et périscolaires	Contrat à durée déterminée	1 poste à 16.73/35ème
Agent d'animation polyvalent	Contrat à durée déterminée	1 poste à 14.94/35ème
Agent d'animation polyvalent	Contrat à durée déterminée	1 poste à 11.10/35ème
Agent d'animation polyvalent	Contrat à durée déterminée	1 poste à 5.60/35 ^{ème}
Agent d'animation polyvalent	Contrat à durée déterminée	1 poste à 1.54/35 ^{ème}
Agent Territorial Spécialisé des écoles maternelles	Contrat à durée déterminée	1 poste à 26.87/35 ^{ème}

- l'inscription des crédits correspondants au budget de la commune ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.

5) Questions diverses

Tour de table

Victoire Joncheray :

- Irigo, avons-nous du nouveau quant à Irigo ?
Les classes peuvent utiliser le réseau Irigo pour aller sur Angers. Irigo doit revoir le règlement pour restreindre l'accès
Pas de réception du nouveau règlement pour le moment, dans l'attente ancien fonctionnement maintenu
- Micro crèche : sortie d'un projet de décret l'année prochaine (effet septembre 2026) prévoyant notamment la présence d'un professionnel de catégorie 1 (éducateur de jeune enfant, infirmier puériculteur, auxiliaires de puériculture) dans l'équipe d'encadrement des enfants. Les titulaires CAP AEPE ne serait plus suffisant. Personnel qualifié ainsi manquant
Crainte pour l'avenir de la micro crèche

Date du prochain conseil :

- 12 mars 2025

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Certifié conforme,

Le Maire,
J-L. DEMOIS



Le secrétaire de séance
Madame Cécile HUET



